Enquête publique

L'Administration communale d'Icogne soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire suivante déposée par :

Requérant :	Agence Immobilière Martin Bagnoud successeur Hoirie Jean-Jacques Bagnoud SA
Auteur des Plans :	Itisar.ch Rinaldi, Rue des Jardinets 2, 3965 Chippis
Nature du projet :	Rénovation d'une toiture et installation de panneaux photovoltaïques
Situation :	Parcelle n°84, Plan n°1, au lieu-dit «Les Essampilles»
Zone :	En zone à bâtir– ZONE_TOURISTIQUE_T3 (RIC 3)
Coordonnées :	2'601'079 / 1'128'145
Propriété de :	Agence Immobilière Martin Bagnoud, successeur Hoirie Jean-Jacques Bagnoud SA
Dérogation :	Art. 19 LcAT zones réservées

N° du dossier pour consultation eConstruction : ef128b86

Le dossier est consultable sur la plateforme eConstruction ou auprès de l'administration communale, les jours ouvrables de 14h00 à 16h30. Les oppositions et réserves de droit privé éventuelles motivées, en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à la Commune d'Icogne, Route de la Bourgeoisie 7, 1977 Icogne, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.
Nous vous rappelons que seul la publication sur la plateforme eBO fait foi, la présente étant seulement informative.

Icogne, le 06.11.2026

L'Administration Communale